

La lutte contre le décrochage scolaire est une priorité nationale autour d'un objectif central : faire que chaque jeune puisse construire son avenir professionnel et réussir sa vie en société.



Soutenue par l'Union Européenne dans sa stratégie « Europe 2020 », cette politique a donné des résultats encourageants permettant de stabiliser le nombre de « décrocheurs » à environ 80 000 en 2020, contre 140 000 dix ans plus tôt.

Malgré cette trajectoire à la baisse, les efforts doivent se poursuivre d'autant plus que l'année 2020 a vu le nombre de décrocheur augmenter.

En conséquence, la scolarité de nombreux élèves a été impactée et des situations individuelles de rejet ou de prise de distance avec l'école ont émergé. Les efforts entrepris depuis plusieurs années doivent alors être redoublés.

Avec la volonté d'y concourir, la DREETS Nouvelle-Aquitaine lance l'appel à projets régional « Prévention du décrochage scolaire », dans le cadre de la priorité 2 du programme national FSE+.

L'appel à projets... en bref !

⇒ Types d'actions visées :

- **Actions visant à favoriser l'accès à l'éducation et sa continuité effective** : prévention et lutte contre le décrochage ; développement de l'école inclusive (lutte contre les discriminations, mesures d'inclusion éducative, pédagogique, et sociale en faveur des élèves victimes de discrimination ou en situation de handicap, lutte contre le harcèlement scolaire) ; aide à l'acquisition et à la remise à niveau des élèves sur les savoirs fondamentaux ; création de méthodes et d'outils pédagogiques répondant à ces objectifs ; prévention des grossesses précoces et aide à la parentalité des élèves ; aide à la scolarisation des enfants de foyers concernés par le mal logement ; aide à la scolarisation des enfants des foyers des populations itinérantes ; actions de coordination (animation de réseau) des acteurs du décrochage scolaire ;
- **Actions visant à soutenir la réussite des élèves** : soutien aux établissements labellisés « cordées de la réussite », aux internats d'excellence/de la réussite et aux internats thématiques dans les zones prioritaires ; les actions de prévention du décrochage universitaire en milieu scolaire (en amont de l'engagement en milieu universitaire) en lien avec les dispositifs du rectorat.

⇒ Objectifs :

- **Permettre aux élèves scolarisés de poursuivre un cursus scolaire** ;
- **Prévenir les ruptures** scolaires et l'absentéisme ;
- **Donner à tous les jeunes la possibilité d'obtenir un diplôme** à l'issue de leur cursus scolaire.

⇒ Candidats éligibles :

- **Acteurs intervenants en Nouvelle-Aquitaine sur la thématique de prévention** : Education nationale (via GIP), collectivités territoriales (communes et départements), associations, etc.

⇒ Public cible :

- Elèves du primaire et du secondaire.

⇒ Enveloppe disponible :

- 5 000 000 €.

**L'appel à projets est à découvrir sur le [site du Fonds social européen en France](#)
La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 15 novembre 2022.**

A propos du FSE +



Le **Fonds Social Européen Plus (FSE+)** est l'un des fonds structurels de la politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale. Il intègre en un seul instrument l'ancien Fonds social européen, l'Initiative pour l'emploi des jeunes, le Fonds d'aide européen aux plus démunis (FEAD) et le Programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSI).

Pour se tenir informé de l'actualité FSE + , rendez-vous sur le site fse.gouv.fr.